

Les punitions autrefois

Y-a-t-il si loin de ces pratiques aux conseils pédagogiques de Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Ecoles chrétiennes en 1720 (emprunté à l'Ecole Emancipée - 12/6/54).

Le principal des ouvrages pédagogiques parus au 17^{me} siècle (« L'Ecole paroissiale », par un Prestre d'une Paroisse de Paris. A Paris chez Pierre Targa, Imprimeur de l'Archevêché de Paris. 1654) traite dans le Chapitre « De la Justice du Maître » *Des sortes de corrections d'Escole.*

La diversité des chastiments ordinaires sont :

1. De donner de la baguette sur les doigts pour faire estudier sur le champ.
2. Sont les verges sur les mains.
3. Sur le derrière, tantost plus, tantost moins, selon la griéveté de la faute.
4. C'est la prison dans laquelle on les enferme l'espace de 2, 3, 4, 5, ou six heures ; et cette punition est pour les endurcis, ou bien pour les fautes grièves, comme larcin, impuretés, des-obéissance notable aux parents.
5. C'est la place de l'asne, les revestir des habits de l'asne qui sont : un vieux haillon, un balay en main, un vieux carton fait en forme de teste d'asne à la teste, et un placar d'un asne attaché au dos, avec la risée des Escoliers qui crieront à l'asne, et mesme le mener à l'entrée de l'Escole, et le faire huer de tous les Escoliers ; cette punition s'applique aux paresseux qui ne veulent rien apprendre et qui souvent ne savent point leurs leçons.

(Cité par L. Borne).



« Conduite des Ecoles chrétiennes ». 1720. par Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. (Cité par L. Borne).

Des différentes sortes de corrections.

On peut corriger les fautes des enfants en plusieurs et différentes manières : 1.) en paroles ; 2.) par pénitence ; 3.) par férulles ; 4.) par les verges ; 5.) en chassant hors de l'école. (Suit une description de la *férule*) :

« La *férule* est un instrument de deux morceaux de cuir cousus ensemble ; elle sera longue de dix ou douze pouces, y compris le manche pour la tenir ; la paume sera en ovale, et aura deux pouces de diamètre ; le dedans de la paume sera garni, afin qu'elle ne soit pas tout à fait plate, mais en bosse par dehors...

« On ne doit donner qu'un coup dans la main ; et si quelquefois il est nécessaire d'en donner davantage, il ne faut jamais surpasser le nombre de deux.

« Il faut frapper dans la main gauche, surtout à ceux qui écrivent, afin de ne pas appesantir la main droite, ce qui seroit un grand obstacle à l'écriture... »

Extrait de « Essai d'une école chrétienne ». 1729. Auteur inconnu. Edité à Paris, sans doute sous la direction du Cardinal de Noailles, archevêque de Paris. (Cité par L. Borne).

Ce qu'il faut observer dans le châtement des enfants :

1.) Les avertir d'abord sérieusement de leur devoir et de leurs fautes ; leur faire sentir ensuite la justice et la raison de ce qu'on exige d'eux, et la grandeur de leurs fautes, et les conséquences qu'elles peuvent avoir si cela ne suffit pas.

2.) Il faut leur imposer des pénitences humiliantes et mortifiantes, proportionnées et opposées à leurs fautes, comme de les faire mettre à genoux, de les y faire rester pendant du tems, de leur faire baiser la terre, de les faire mettre aux dernières places de la classe, de leur donner à apprendre quelque leçon extraordinaire. Ces sortes de pénitences mortifient quelquefois plus les enfants que les plus grands châtements ; il faut que les punitions piquent l'amour-propre et humilient l'orgueil.

3.) Si ces moiens ne sont pas capables de les corriger, il faut en venir à un châtement plus rigoureux, mais par degrez : se servir d'abord des verges pour les frapper sur une main, puis sur les deux ; les faire mettre en état, comme si on vouloit leur donner le fouet, se contenter après cela de faire baiser les verges pour la première fois, et leur protester que s'ils ne se corrigent, on leur donnera le fouet.

4.) Il faut épuiser tous les châtements avant que d'en venir au fouet, et n'user de ce dernier qu'avec beaucoup de circonspection et de modération, pour ne pas excéder, ni blesser les enfants, pour garder les règles de la modestie, et ne pas offenser la pudeur, se donnant garde en les fouettant de les exposer nus devant les autres, et pour cela les fouetter en quelque lieu particulier, ou faire tourner les autres enfans d'un autre côté ».

Commentaire : On ne peut dire que ces châtements étaient monnaie courante dans les écoles chrétiennes d'autrefois : il faut reconnaître objectivement la valeur de la déclaration qui suit : « Les Maîtres et les Maitresses doivent garder dans leurs Ecoles une conduite sérieuse, mais sans gêne et sans affectation ; un air grave et modeste contribuant beaucoup plus à établir la discipline, le silence et le respect que toutes les menaces, les parotes dures et les châtements fréquents ; ce n'est souvent que battre l'air ». (Essai d'une école chrétienne, 1729).

Néanmoins, cette possibilité de battre les enfants « officiellement », cette contrainte permanente, ce manque de joie dans la classe, sont heureusement périmés aujourd'hui. D'autre part, si le pédagogue cité ci-dessus déclare qu'il « ne faut pas tourner les enfants en ridicule », leur « faire baiser la terre » en 1729 ou « les revestir des habits de l'asne » en 1654 semblent en contradiction flagrante avec ce principe.